

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



L'an deux mille quinze,

le 24 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Michochêne de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
17 MARS 2015

DATE d'AFFICHAGE  
1<sup>er</sup> AVRIL 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 31  
Votants : 34

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Fabienne DUBOS, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Christian DROUAL, - Hervé MICHAUD, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET.

**Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**

**M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude FOUCRAUT a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°47-2015 – AFFAIRES TECHNIQUES – RESERVES FONCIERES OCCUPEES PAR DES EXPLOITANTS  
AGRIQUES - MISE EN PLACE DE COMMODATS OU PRET A USAGE**

M. Patrick BEILLON, vice-président en charge des Travaux, informe le Conseil sur la diversité de patrimoine foncier de la Communauté de Communes sur les douze communes. A ce jour, ces réserves foncières sont occupées par des exploitants agricoles : Kerhuel (Muzillac), Bel Air SUD, Bords de Vilaine (Marzan), La Ville Aubin, Crignohé, Le Lin (Nivillac), estimés à 132 Hectares (données 2014).

A ce jour aucune convention, ni bail, ni engagement écrit ne sont signés avec les occupants de ces espaces (hormis Bel Air Sud, en cours de procédure de régularisation).

Pour permettre de sécuriser la gestion de ces biens fonciers, et retrouver la liberté d'utilisation de ceux-ci, le Vice-Président propose de signer une convention, dénommée « Comodat ou prêt à usage », suivant les termes des articles 1875 et 1876 du Code Civil, avec les exploitants agricoles en place, qui portera sur une durée d'un an ferme, et sera reconduit chaque année, pour confirmer la précarité de l'occupation. Ce prêt est réalisé à titre gracieux afin d'éviter toute forme de bail, qui entrainerait la Communauté de Communes dans une gestion trop longue et obligerait à verser des indemnités d'évictions pour récupérer ses biens.

L'occupation des terrains par un exploitant agricole permet à ce dernier de poursuivre ses activités sur des terrains que la Communauté de Communes vient d'acquérir, le temps de réaliser ses opérations d'aménagement. Elle dégage aussi la collectivité de ses obligations d'entretien de ses propriétés.

Envoyé en préfecture le 09/04/2015

Reçu en préfecture le 09/04/2015

Affiché le

ID : 056-200027027-20150324-DELIB\_47\_2015-DE

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer les commodats avec les exploitants agricoles sur les espaces fonciers d'Arc Sud Bretagne.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 09/04/15

Le Président,

